

PROCES VERBAL DU COMITÉ DU 14 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze juin à dix-neuf heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le huit juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 14 JUIN 2023

PRESENTS

AIGREMONT

Emma SADOUN, DELEGUEE TITULAIRE
Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE

CHAMBOURCY

Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE
Armelle LEJAY, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE PECQ

Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
Richard HULLIN, DELEGUE SUPPLEANT

MAREIL-MARLY

Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Arnaud PERICARD, PRESIDENT
Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT

Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE

CHAMBOURCY

Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE

LE VESINET

Salma BELOUAH, DELEGUEE TITULAIRE

MAREIL-MARLY

Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : Le Vésinet

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys

Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys

Madame Gaëlle LEVEUGLE, Assistante du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<u>Nombre de communes</u>	:	7
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	11
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	10 pour le compte administratif 11 pour les autres délibérations

RÉUNION DU 14 JUIN 2023

Madame SADOUN, représentant la commune d'Aigremont est désignée secrétaire de séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation des procès-verbaux des comités des 15 mars et 12 avril 2023
- Compte-rendu des actes administratifs du Président
- Compte de gestion 2022
- Compte administratif 2022
- Affectation du résultat comptable de l'exercice 2022
- Modification de la grille tarifaire des activités du Dôme
- Modification des conditions générales de vente et du règlement intérieur
- Convention d'occupation du domaine public relative au Championnat Régional Benjamins d'Île-de-France
- Convention d'occupation du domaine public relative au lieu de restauration rapide du Dôme
- Questions diverses

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES COMITES DES 15 mars et 12 avril 2023

Sans remarques, le comité adopte, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances des comités des 15 mars et 12 avril 2023.

COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

Le Président présente les décisions suivantes :

Décision n°2023-13

OBJET : Occupation du domaine public – Mise à disposition de la salle de réunion du Dôme à la société CASAFIT

Il a été décidé de mettre à disposition la salle de réunion du Dôme à la société CASAFIT sise 147 rue des Cotes 78600 Le Mesnil-le-Roi, représentée par Madame Marie RONCERAY, pour la tenue d'ateliers ou séminaires professionnels sur le développement personnel dans son milieu professionnel.

Durée de l'occupation : du 1^{er} mai 2023 au 31 décembre 2023.

Redevance d'occupation : 29 euros par heure d'occupation, conformément aux tarifs en vigueur.

Décision n°2023-14

OBJET : Reprise partielle sur provisions pour risques et charges financiers au chapitre 78 « Reprise sur provisions semi-budgétaires » exercice 2023

Il a été décidé de procéder à la reprise partielle sur cette provision à hauteur de 90 000 € dont les crédits sont inscrits au budget.

Décision n°2023-15

OBJET : Marché PIS23I – Hébergement des progiciels CIRIL GROUP - Signature

Il a été décidé :

- *de confier la prestation d'hébergement des progiciels Ciril concernant la gestion informatisée d'actions budgétaires et financières à la société CIRIL GROUP SAS, sise 49 Avenue Albert Einstein – B.P. 12 074 – 69603 VILLEURBANNE CEDEX.*

Montant annuel, hors révision : 3 465,00 euros HT, soit 4 158,00 euros TTC.

Durée du marché : un an à compter de la signature, reconductible tacitement 4 fois un an.

- *de signer en conséquence le marché afférent.*

Décision n°2023-16

OBJET : Don de contremarques au profit de l'école maternelle Jean Moulin de Saint-Germain-en-Laye

Il a été décidé de délivrer gratuitement à l'école maternelle Jean Moulin de Saint-Germain-en-Laye, cinq contremarques d'entrée piscine, dans le cadre de l'organisation de sa tombola prévue au mois de juin 2023.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice considéré.

Décision n°2023-17

OBJET : *Don de contremarques au profit de l'école Saint-Erembert de Saint-Germain-en-Laye*

Il a été décidé de délivrer gratuitement à l'école Saint-Erembert de Saint-Germain-en-Laye, cinq contremarques d'entrée piscine, dans le cadre de l'organisation de sa tombola prévue au mois de juin 2023.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice considéré.

Décision n°2023-18

OBJET : *Don de contremarques au profit de l'école maternelle du Haut des Guerines à l'Etang-la-Ville*

Il a été décidé de délivrer gratuitement à l'école maternelle du Haut des Guérines de L'Etang-la-Ville, cinq contremarques d'entrée piscine, dans le cadre de l'organisation de sa tombola prévue au mois de juin 2023.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice considéré.

Décision n°2023-19

OBJET : *Marché n° PIS23F - Maintenance et entretien des chaudières pour les Syndicats Intercommunaux Unilys*

Il a été décidé :

- de confier la réalisation de la prestation de maintenance et entretien des chaudières pour les Syndicats Intercommunaux Unilys à la société ENGIE HOME SERVICES sise ZAC de la Montjoie - 1 rue de la Justice - 93217 Saint-Denis-La-Plaine cedex.

- de signer l'accord-cadre mono-attributaire à marchés subséquents afférent pour un montant minimum par période d'exécution de 0 euro HT et un montant maximum par période d'exécution de 10 000 euros HT et pour une durée d'un an à compter du 29 mai 2023 jusqu'au 28 mai 2024 puis reconductible tacitement 3 fois par périodes d'un an; étant précisé que la période d'exécution effective des prestations et donc de la facturation est à distinguer syndicat par syndicat de la manière suivante :

. Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo (SIMC) : à compter du 29 mai 2023 jusqu'au 28 mai 2024 puis marché reconductible tacitement 3 fois par périodes d'un an ;

. Syndicat Intercommunal pour la Création et la Gestion d'une Piscine (SICGP) : à compter du 1^{er} novembre 2023 jusqu'au 28 mai 2024 puis marché reconductible tacitement 3 fois par périodes d'un an ;

. Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye (SIVOM) : à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 28 mai 2024 puis marché reconductible tacitement 3 fois par périodes d'un an.

Sans remarques, le comité syndical prend acte des décisions du Président.

COMpte DE GESTION 2022

Monsieur BURGAUD présente le rapport, qui est le suivant :

Le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine ayant transmis son compte de gestion 2022, il convient d'approver ce document comptable dont les écritures et les résultats sont en tous points conformes à ceux du compte administratif de l'exercice 2022 du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine (SICGP).

Il est proposé au comité syndical de bien vouloir l'approver.

Sans questions, le comité syndical vote, à l'unanimité, le compte de gestion 2022.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur BURGAUD présente le rapport, qui est le suivant :

Le rapport du compte administratif 2022 permet de dresser un premier bilan d'une année de référence de l'établissement après travaux de rénovation et sans impact de la crise sanitaire. L'établissement a en effet pu fonctionner normalement toute l'année pour la première fois depuis sa réouverture en mai 2019. Il a cependant dû faire face à une forte montée de l'inflation, notamment sur le coût des énergies.

I. Synthèse des réalisations

1) Section de Fonctionnement

	Budget	Réalisations	Taux de réalisation
Dépenses			
Recettes			
	5 824 832.84 €	4 019 278.72 € 5 944 288.30 €	69.0% 102.1%

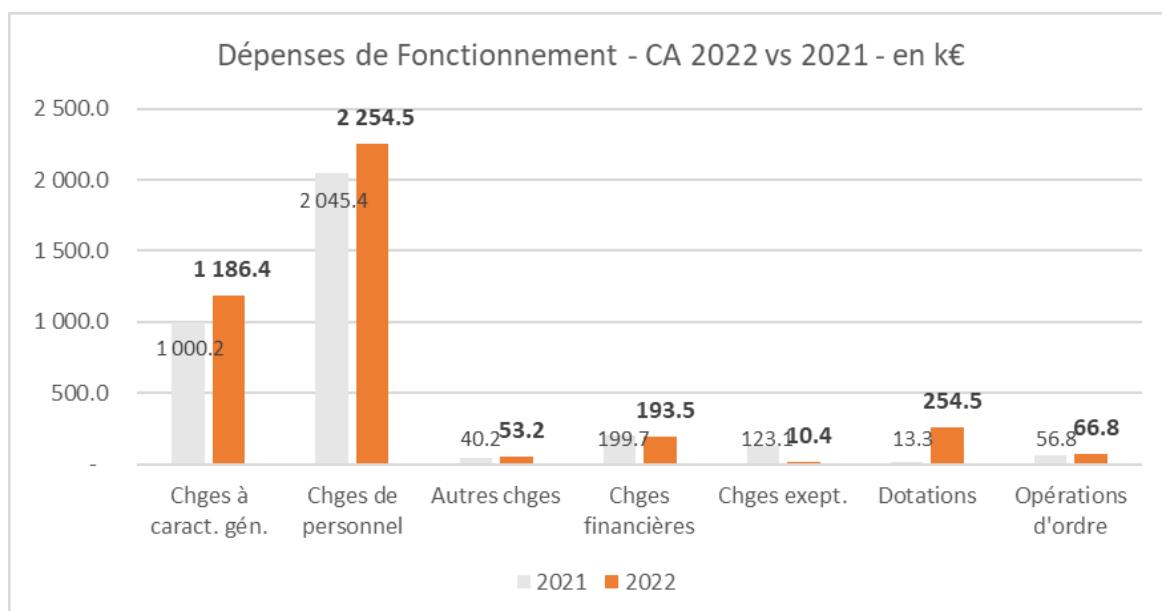
2) Section d'Investissement

	Budget	Réalisations	Taux de réalisation
Dépenses			
Recettes			
	5 334 113.24 €	4 936 608.18 € 3 734 659.15 €	92.5% 70.0%

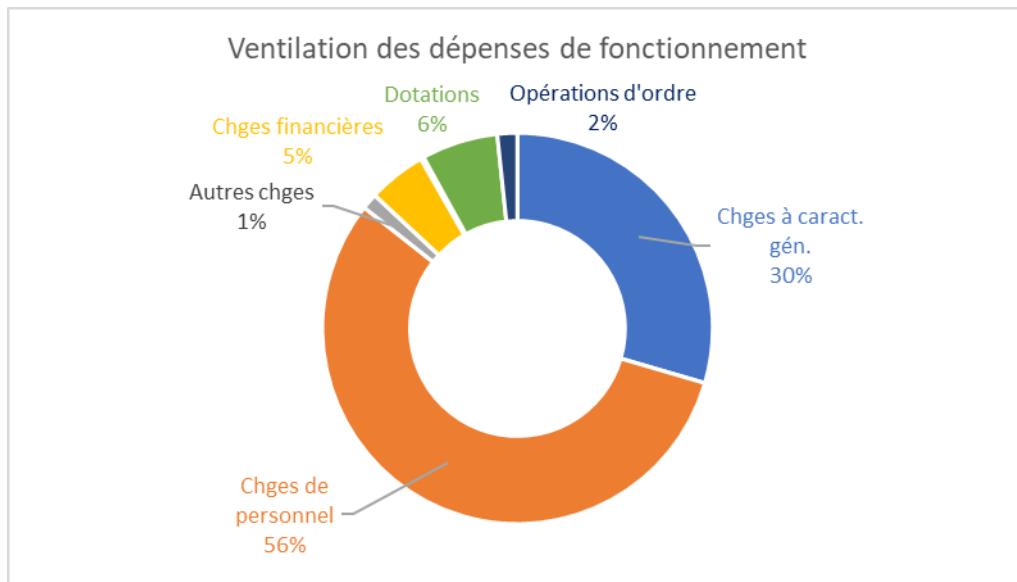
II. Section de Fonctionnement

1) Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses de gestion courantes sont en hausse de (+15.5%) vs 2021 pour atteindre 4 019 k€. Cette hausse s'explique par un fonctionnement en année pleine de l'établissement, sans fermeture pour cause de crise sanitaire, pour la première fois depuis la réouverture, une hausse du coût de l'énergie, une provision pour risque contentieux et l'impact des décisions gouvernementales de la hausse du point d'indice.

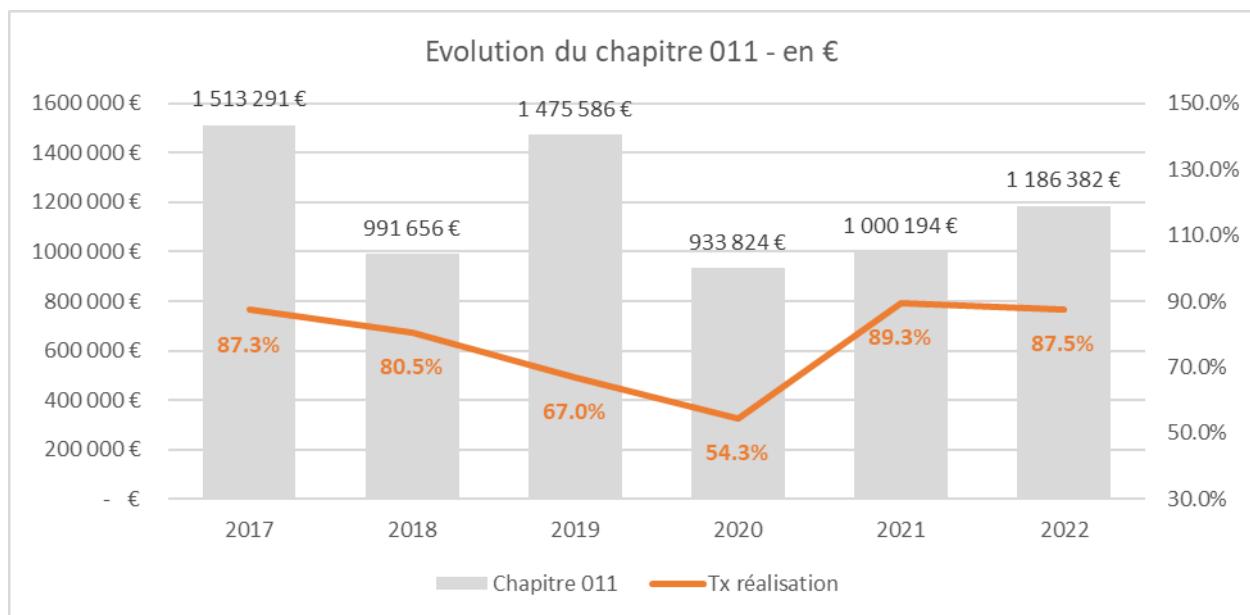


Les charges de personnel pèsent pour 56% du total de la section de fonctionnement.



- Chapitre 011 : Charges à caractère général**

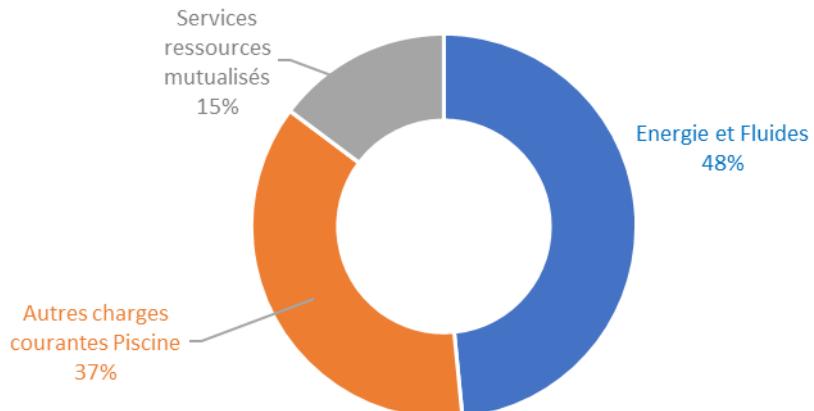
Le taux de réalisation du chapitre est de 87.5% pour un montant réalisé de 1 186.4 k€, soit en hausse de (+19%) vs 2021.



Les années passées, les charges générales ont été impactées par d'importantes dépenses dites exceptionnelles concernant la location et l'installation d'une structure provisoire (de 2017 à 2019) ou la mise en place du système Poséidon (2019). L'année 2022 est marquée par la forte tension sur les prix de l'énergie.

La piscine porte une partie des frais centraux Unilys qui sont ensuite refacturés pour 81% aux autres syndicats. Ils représentent 15% des coûts (-6 points vs 2021).

Ventilation du chapitre 011



- **Analyse des dépenses de gestion courante hors frais centraux Unilys :**

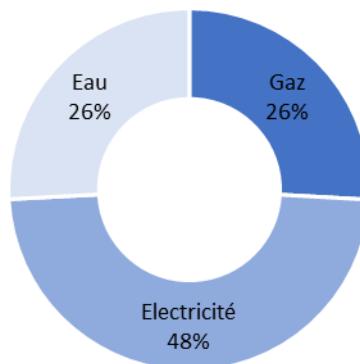
Les dépenses relatives à l'énergie et aux fluides représentent 57% du total des charges générales en 2022 (+4 points vs 2021).

Ventilation du chapitre 011 hors frais centraux Unilys



Le coût de l'électricité représente 48% du total des charges en énergie et fluides en 2022 (+7 points) :

Ventilation du poste énergie et fluides



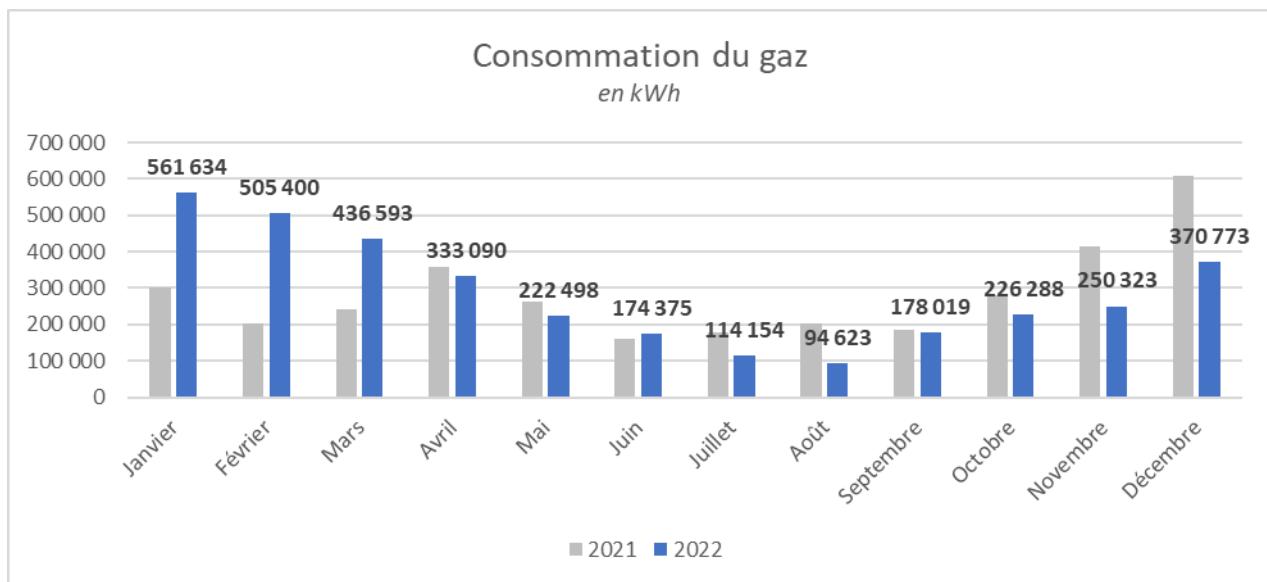
	2019	2020	2021	2022	2022 vs 2021
Gaz	128 933 €	87 201 €	157 149 €	148 860 €	-5%
Électricité	183 879 €	178 702 €	170 013 €	277 523 €	63%
Eau	133 953 €	121 171 €	90 554 €	148 575 €	64%
TOTAL	446 765 €	387 074 €	417 716 €	574 959 €	
<i>vs n-1</i>	<i>62.8%</i>	<i>-13.4%</i>	<i>7.9%</i>	<i>37.6%</i>	

La fermeture de l'établissement avait permis de faire à la marge des économies sur le gaz et l'eau pendant les 2 années de crise sanitaire.

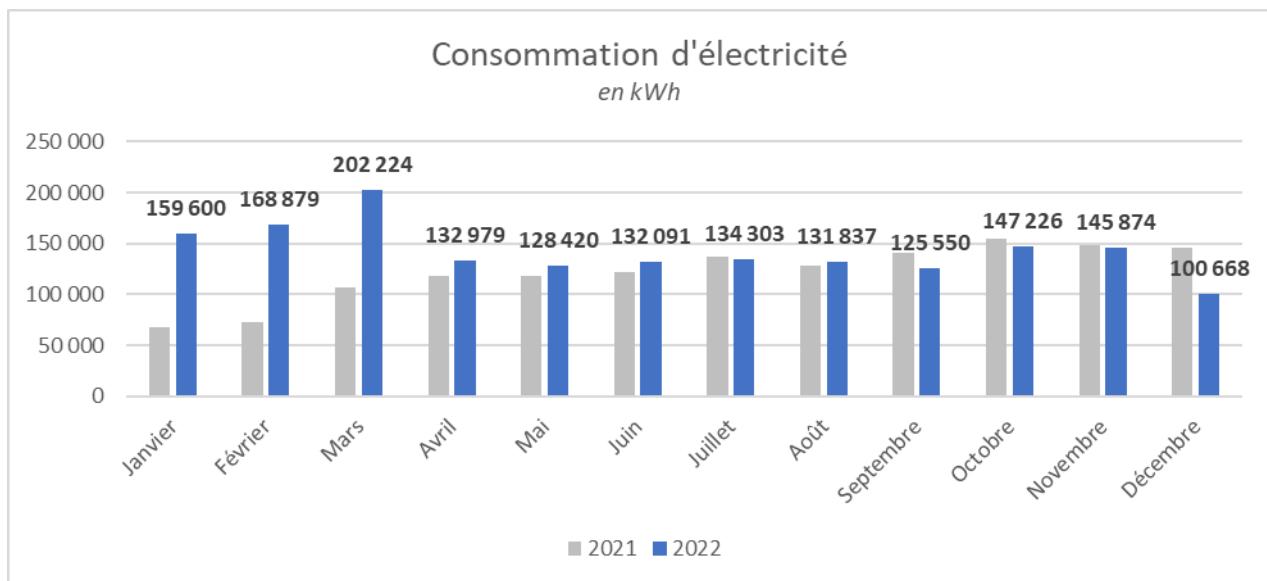
En 2021, l'établissement a expérimenté pour la première fois le bassin extérieur, engendrant des surcoûts importants sur le gaz et l'électricité (surcoût mensuel estimé à +17 k€, tarifs 2021). En 2022, au regard de la forte tension sur le coût des énergies, le bassin extérieur a été fermé dès le mois d'octobre.

Les dépenses sont en hausse de +38% vs 2021 soit un impact de (+157 k€).

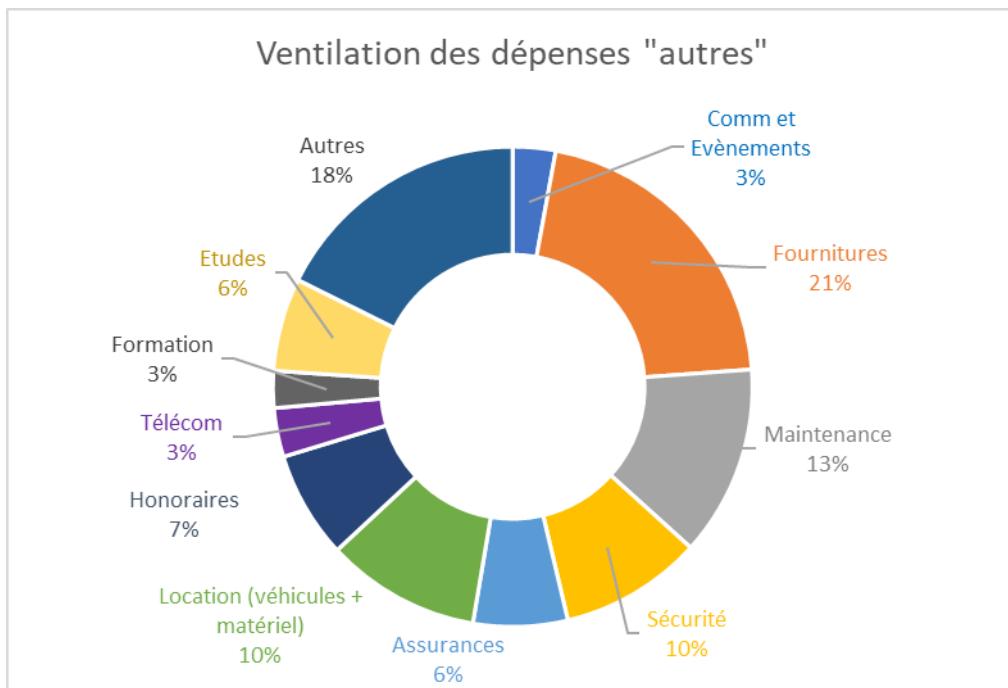
Les consommations en gaz sont stables en volume. Le plan d'économie a permis de contenir les consommations sur le dernier trimestre.



La consommation d'électricité est en hausse (+17%), mais en partie maîtrisée en fin d'année grâce au plan d'économie et à la fermeture du bassin extérieur qui a permis de contenir les consommations sur le dernier trimestre.



Le poste de charges dites « autres » représente un ensemble de dépenses hétérogènes nécessaires au service du bon fonctionnement de l'établissement pour un total de 436.3 k€, en hausse de (+18.7%) vs 2021.



Les fournitures représentent un coût total de 91.4 k€, en hausse de (+51%) vs 2021 :

	2019	2020	2021	2022	2022 vs 2021
60624 PRODUITS DE TRAITEMENT	20 511 €	16 543 €	18 169 €	20 866 €	15%
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	14 798 €	14 903 €	14 564 €	18 713 €	28%
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	17 394 €	5 238 €	4 551 €	11 705 €	157%
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL		4 175 €	1 611 €	2 502 €	55%
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 278 €	1 241 €	1 426 €	2 198 €	54%
6068 AUTRES MATERIES ET FOURNITURES	44 247 €	41 098 €	20 225 €	35 465 €	75%
Total général	99 227 €	83 198 €	60 546 €	91 449 €	51%
vs n-1	264.0%	-16.2%	-27.2%	51.0%	

Il s'agit de l'achat de fournitures et produits de traitement et d'entretien pour respectivement 20.9 k€ et 18.7 k€. Les autres fournitures regroupent notamment l'achat de petites fournitures pour la caisse, de la quincaillerie pour l'entretien courant, et du matériel pédagogique dont les achats avaient été en partie gelés pendant la crise sanitaire.

En 2021, l'établissement n'avait pas acheté de filtres (+4 k€) ni renouvelé les stocks de cartes ELISATH pour les badges (+9 k€). En 2022, des « goodies » ont aussi été achetés (bouteilles, sacs) dans le cadre de la nouvelle offre tarifaire et afin de récompenser les adhérents les plus fidèles (2 k€).

Les coûts de maintenance et autres comptes associés sont en baisse (-9.7%) vs 2021 principalement du fait de moindres interventions sur les pompes et le chloromètre qui avaient nécessité d'importants frais de révisions et interventions en 2021 :

	2019	2020	2021	2022	2022 vs 2021
61521 TERRAINS	1 548 €	14 569 €	7 930 €	2 986 €	-62%
615221 BATIMENTS PUBLICS	11 270 €	7 998 €	335 €	3 000 €	795%
615232 RESEAUX					
61551 MATERIEL ROULANT	1 752 €	570 €	210 €	507 €	141%
61558 AUTRES BIENS MOBILIERS	54 994 €	27 251 €	13 941 €	3 380 €	-76%
6156 MAINTENANCE	- €	48 196 €	50 551 €	56 015 €	11%
Total général	69 564 €	98 585 €	72 968 €	65 887 €	-10%
vs n-1	108.3%	41.7%	-26.0%	-9.7%	

Ainsi les coûts de maintenance (nature comptable 6156) concernent le coût d'entretien du système Poséidon (18 k€), de la billetterie (10,6 k€), la maintenance des machines de cardio-training et divers coûts liés à la chaufferie pour 12 k€.

L'ouverture du nouvel établissement avait engendré en 2020 des coûts supplémentaires d'entretien des extérieurs pour 14,6 k€ notamment pour la tonte des pelouses, le traitement et l'élagage des arbres.

En 2021, la tonte des pelouses a été réinternalisée avec l'achat d'une tondeuse, et les haies taillées après plus de 6 ans sans entretien. L'établissement continue de profiter des économies de cette réinternalisation en 2022.

Le coût des assurances est en hausse continue à 27.8 k€, proche du niveau de l'inflation :

	2019	2020	2021	2022
Assurances	23 270 €	24 324 €	25 838 €	27 776 €
vs n-1	0.0%	4.5%	6.2%	7.5%

Le coût des locations est en hausse (+37.8%), principalement concernant la location du matériel de musculation et cardio pour 26 k€ par an (+2.5 k€ vs 2021) et la location et maintenance du robot aspirateur pour le bassin (8.1 k€). Les autres locations concernent les 2 véhicules de service auprès de l'UGAP (2,8 k€), des autolaveuses (3.2 k€) et le serveur ELISATH (2.2 k€).

	2019	2020	2021	2022
6135 LOCATIONS MOBILIERES	28 486 €	26 600 €	32 997 €	45 464 €
vs n-1	705.8%	-6.6%	24.0%	37.8%

	2021	2022	2022 vs 2021
COMMUNE DE FEUCHEROLLES		660 €	660 €
ELISATH	4 752 €	2 200 €	- 2 552 €
HEXAGONE MANUFACTURE	696 €	8 134 €	7 438 €
LOCABEN		982 €	982 €
MULTI FORM	23 321 €	25 837 €	2 516 €
SHARP BUSINESS SYSTEMS FRANCE	621 €	2 510 €	1 889 €
SOC RDV		3 246 €	3 246 €
TIDF	1 847 €	2 214 €	367 €
UNION DES GROUPEMENTS D ACHATS P	3 699 €	2 818 €	- 881 €
Rattachements	1 939 €	3 137 €	1 198 €
Total général	32 997 €	45 464 €	12 467 €

Les frais d'honoraires sont en baisse (-17.1%), mais restent élevés principalement du fait des frais d'avocat pour le suivi des contentieux à la suite des travaux.

	2019	2020	2021	2022
6226 HONORAIRES	20 634 €	41 040 €	37 920 €	31 440 €
vs n-1	17.6%	98.9%	-7.6%	-17.1%

En 2021 et début 2022, l'établissement a dû financer des frais exceptionnels en prestations de sécurité afin de pouvoir contrôler les pass sanitaires lors de la réouverture de l'établissement au public.

	2019	2020	2021	2022
6188 AUTRES FRAIS DIVERS	24 893 €	27 485 €	42 300 €	41 950 €
vs n-1	191.5%	10.4%	53.9%	-0.8%

En 2022, des études exceptionnelles ont été financées : pour les fuites sur la coupole et un diagnostic sur le traitement de l'eau pour un coût total de 27 k€.

Les coûts dits « autres » sont en hausse de (+37.9%). Ils regroupent les coûts de confection des paies avec le CIG (5.6 k€), la redevance déchets (3.8 k€), l'abonnement à Les Mills pour les entraînements fitness (6,0 k€), les frais d'analyses des eaux (5.8 k€).

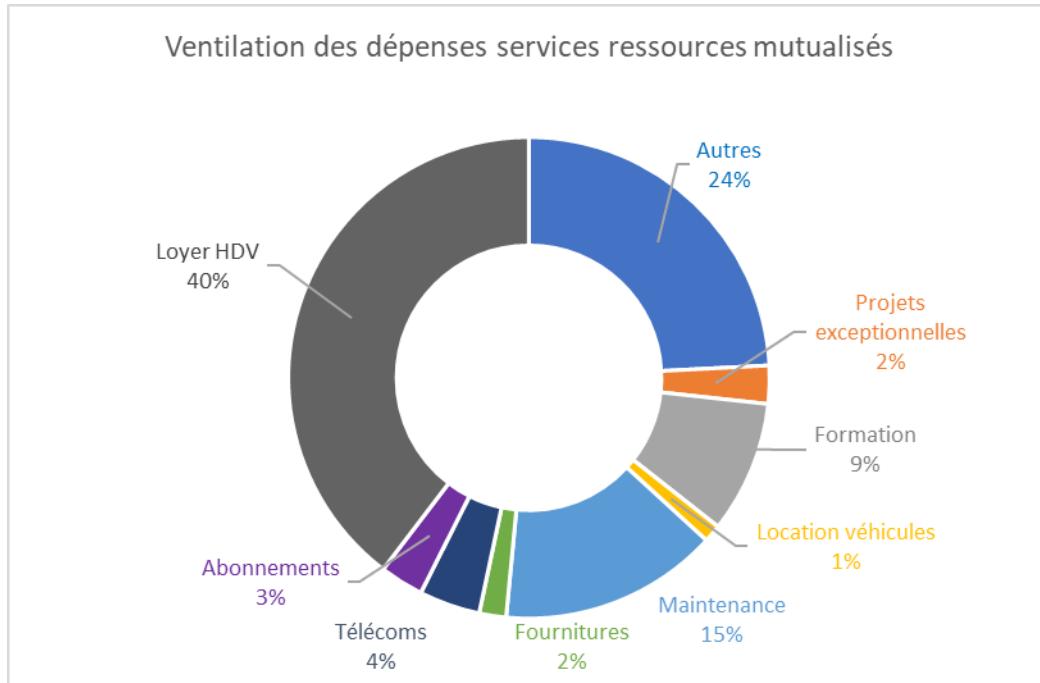
	2019	2020	2021	2022
Autres	145 534 €	52 123 €	55 874 €	77 058 €
vs n-1	173.1%	-53.3%	7.2%	37.9%

Une partie de la hausse vient du compte 611 « Contrats de prestations de service ». Le syndicat a notamment sollicité Orfleur dans le cadre de la renégociation de l'emprunt court terme (4.8 k€), le prestataire One & All dans le cadre de l'accompagnement des équipes encadrantes (5.7 k€), les prestations HP3I ont été contractualisées (7.1 k€).

	2021	2022	2022 vs 2021
BUREAU VERITAS	3 534 €	5 802 €	2 268 €
CA ST GERMAIN BOUCLES DE SEINE	6 402 €	3 841 €	- 2 561 €
CAMILLE ASCENSEUR	924 €	-	924 €
CARSO	2 154 €	2 196 €	42 €
CTRE DEP GESTION FONCTION PUBLIQUE	11 849 €	5 623 €	- 6 227 €
GAZECHIM	802 €	802 €	- €
HP3I		7 104 €	7 104 €
KEY KONSULT		684 €	684 €
LES MILLS FRANCE	6 084 €	6 013 €	- 71 €
LIMEO		54 €	54 €
MAJ		1 262 €	1 262 €
NESPRESSO FRANCE		107 €	107 €
ONE & ALL+		5 736 €	5 736 €
ONEDIRECT	33 €	-	33 €
ORFEOR	1 755 €	6 583 €	4 828 €
RATTACHEMENTS	- 7 474 €	4 807 €	12 281 €
SINIO	6 323 €	-	6 323 €
SOLEUS	300 €	252 €	- 48 €
UBISPORT	4 608 €	-	4 608 €
Total 611 - Contrats de prestation de service	37 294 €	50 865 €	13 571 €

- Analyse des dépenses de gestion courante frais centraux Unilys :

Les frais liés aux services ressources mutualisés sont en baisse de (-18.5%) vs 2021 pour un total de 175 k€ (-40 k€) principalement parce que moins de projets exceptionnels ont été menés en 2022 : finalisation du projet démarche appréciative (-20 k€), nouvelle identité (-9 k€), déploiement du parapluie électronique (-8 k€).



Les loyers sont en baisse de (-12%) pour un total de 69 k€, 2021 était particulièrement élevé à cause d'un oubli de rattachement des frais réels en 2020 pour +9 k€.

	2019	2020	2021	2022
Loyers HDV	55 000 €	73 712 €	60 559 €	60 559 €
Frais réels (affranchissement)	9 240 €	- €	18 328 €	8 839 €
vs n-1	-5.5%	28.9%	7.0%	-12.0%

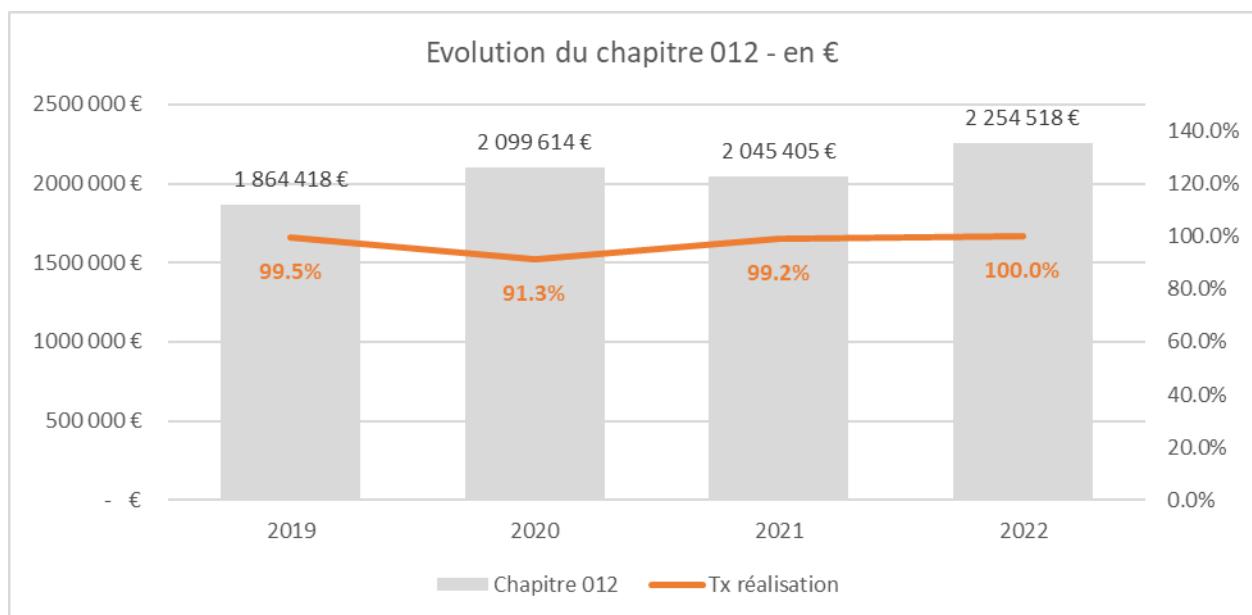
Les coûts de maintenance des logiciels CIRIL Finances et Acquity représentent un coût de 25.8 k€.

	2019	2020	2021	2022
Maintenance	19 826 €	20 500 €	24 462 €	25 761 €
vs n-1	2.7%	3.4%	19.3%	5.3%

Les frais dits « Autres » pour 42 k€ regroupent notamment les frais de publication des annonces pour le recrutement et les marchés publics (9.5 k€), le nettoyage des locaux (2.4 k€), des frais de communication (Rapports d'Activité, Cartes de Vœux) pour 5.1 k€, des frais de télécommunication pour 7.1 k€, une prestation auprès du CIG pour un audit dans le cadre du renouvellement de nos marchés d'assurances (6.6 k€).

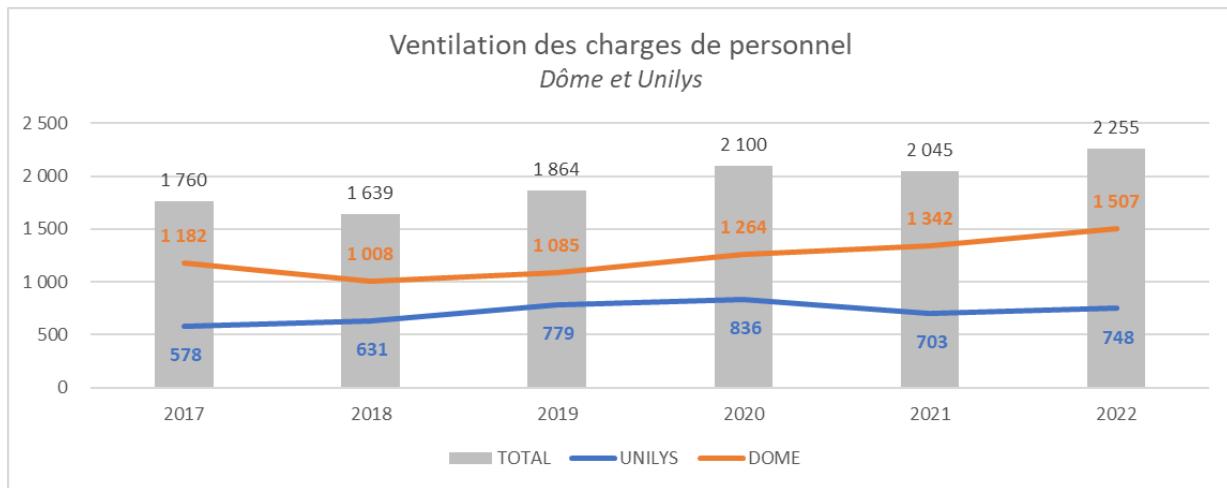
- Chapitre 012 – charges de personnel**

Les charges de personnel sont en hausse (+10%) vs 2021 : des postes vacants en 2021 ont été pourvus (directeur de l'établissement, service juridique), et impact de la hausse du point d'indice (+3.5%).



La fermeture de l'équipement pendant les deux années de crise sanitaire n'a eu que peu d'impact sur la masse salariale puisqu'en tant qu'établissement public le syndicat ne peut prétendre au chômage partiel. Néanmoins, les départs ou fin de contrat ayant eu lieu durant les mois de fermeture n'avaient pas été remplacés immédiatement permettant quelques économies par rapport à une année avec un fonctionnement dit « normal ».

Les équipes du Dôme représentent 67% de la masse salariale. Une partie de l'encadrement est compensé par des recettes dans le cadre des conventions pour le poste du Directeur partagé avec le Château Monte Cristo.



- Analyse des charges de personnel Dôme :

Les principaux impacts s'expliquent par des vacances de poste en 2021 pourvues en 2022 (directeur de l'établissement), l'augmentation des créneaux de l'école de natation et le bassin extérieur pour les MNS, la hausse du SMIC (en janvier, mai et juillet) et la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet.

	CA 2021	CA 2022	2022 vs 2021
Encadrement	105	142	37
Bassin	399	427	28
Forme	214	236	22
Accueil	145	137	-8
Technique/ Entretien	368	430	62
Longue Maladie	7	37	30
Vacataires	46	36	-10
Autres charges (Assurance Sofaxis, Médecine du travail, Plurélya)	58	62	4
TOTAL	1 342	1 507	165

- Analyse des charges de personnel Unilys :

Pour les services ressources mutualisés, la masse salariale est de 748 k€ en hausse du fait de vacances de poste au service juridique en 2021 pourvus en 2022, et du recrutement d'un chargé de communication supplémentaire en 2022 notamment pour la mise en œuvre du nouveau site internet Unilys.

	CA 2021	CA 2022	2022 vs 2021
DGS, Communication, Assistante Technique	223	248	25
Finances	235	232	-3
Ressources Humaines	113	108	-5
Juridique, marchés publics et assemblées	132	160	28
Autres (congés longue maladie)	0	0	0
TOTAL - Unilys	703	748	45

Retraité des recettes perçues par les autres syndicats, le poids des services ressources mutualisés pèse pour 8.6% dans le total des charges de personnel du syndicat.

Les 142 k€ restants à charge représentent l'équivalent de 1 agent catégorie A et 2 agents catégorie B à temps complet.

• Chapitre 65 – autres charges

Il s'agit des indemnités d'élus pour 26 k€, de licences Microsoft, accès VPN, cloud pour 20 k€ et du parapheur électronique pour 7 k€.

	2019	2020	2021	2022
Chapitre 065	23 878 €	25 416 €	40 237 €	53 195 €
vs n-1	-20.8%	6.4%	58.3%	32.2%

- **Chapitre 66 – charges financières**

Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts pour 193.5 k€.

	2019	2020	2021	2022
Chapitre 066	189 736 €	207 517 €	199 658 €	193 455 €
vs n-1	12.2%	9.4%	-3.8%	-3.1%

Le détail des charges d'intérêts par prêteur est le suivant :

Caisse d'Epargne	33 551 €
Crédit Mutuel	88 320 €
Banque Postale	44 504 €
Société Générale	26 671 €
ICNE	409 €
TOTAL	193 455 €

- **Chapitre 67 – charges exceptionnelles**

Les charges exceptionnelles sont en forte baisse, l'année 2021 avait été exceptionnelle du fait des remboursements d'abonnements et de l'école de natation après une année « blanche » à cause de la crise sanitaire.

	2019	2020	2021	2022
Chapitre 067	13 766 €	38 905 €	123 052 €	10 399 €
vs n-1	401.9%	182.6%	216.3%	-91.5%

- **Chapitre 68 – Dotations aux provisions**

Une provision de 250 k€ est inscrite dans le cadre des négociations en cours sur les contentieux des travaux de réhabilitation.

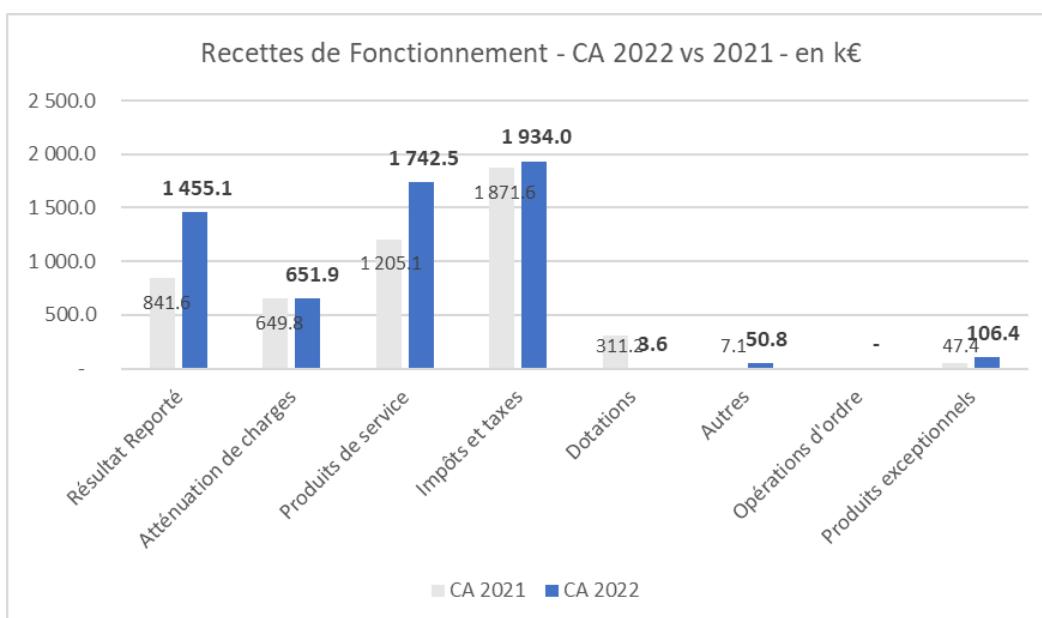
- **Amortissements**

Des amortissements sont calculés pour 66.8 k€.

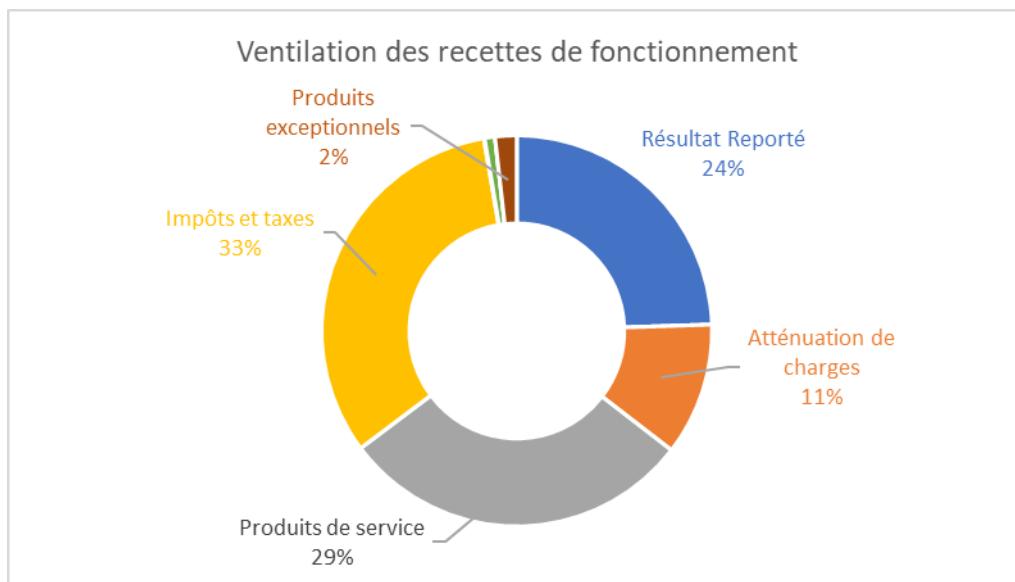
	2019	2020	2021	2022
Amortissements	35 823 €	89 115 €	56 828 €	66 798 €
vs n-1	-19.2%	148.8%	-36.2%	17.5%

2) Recettes de Fonctionnement

Les recettes sont en hausse de (+9.7%) vs 2021 si on exclut les résultats passés. L'établissement a retrouvé des recettes propres dynamiques avec une saison estivale record. Contrairement à 2021, l'année 2022 n'avait pas vu d'augmentation de la participation des communes ni d'aide exceptionnelle de l'Etat.

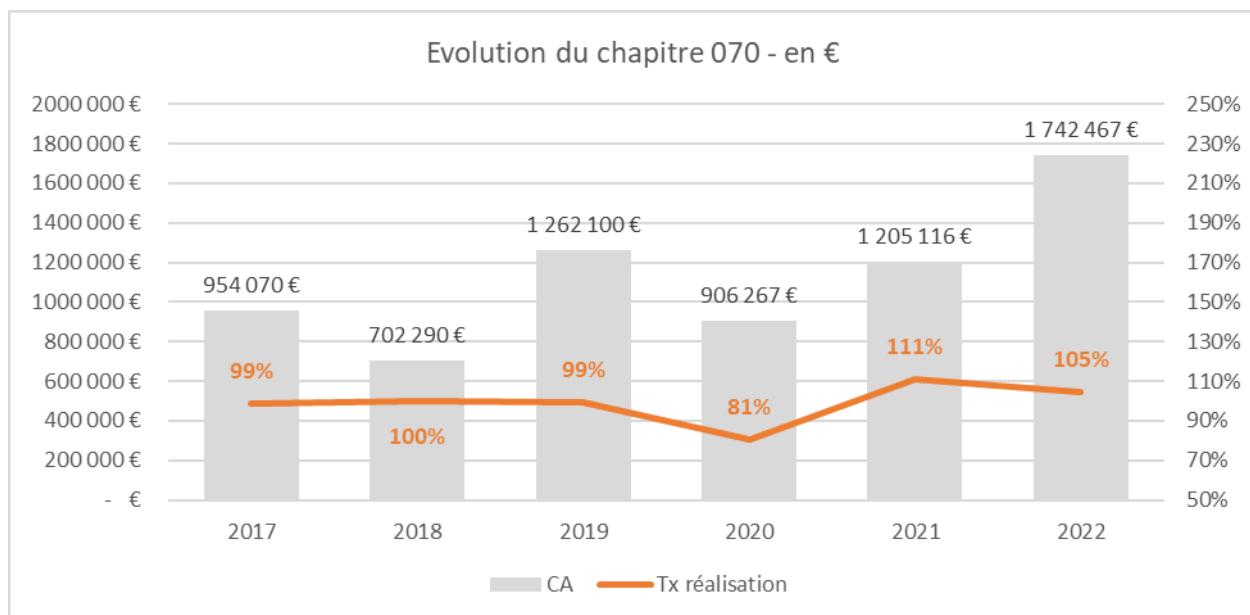


La réamorce des recettes propres ne permet pas de compenser les nouvelles dépenses sur l'énergie et les fluides, ainsi que le risque contentieux. L'établissement dépend encore fortement des résultats passés pour financer ses dépenses, notamment la dette.



- **Chapitre 70 – Produits des Services**

Le total du chapitre est en hausse de (+44.6%) soit +537 k€ de recettes propres vs 2021. Une année exceptionnelle avec une période estivale record, et des résultats prometteurs sur la nouvelle offre de packs multi-espaces.



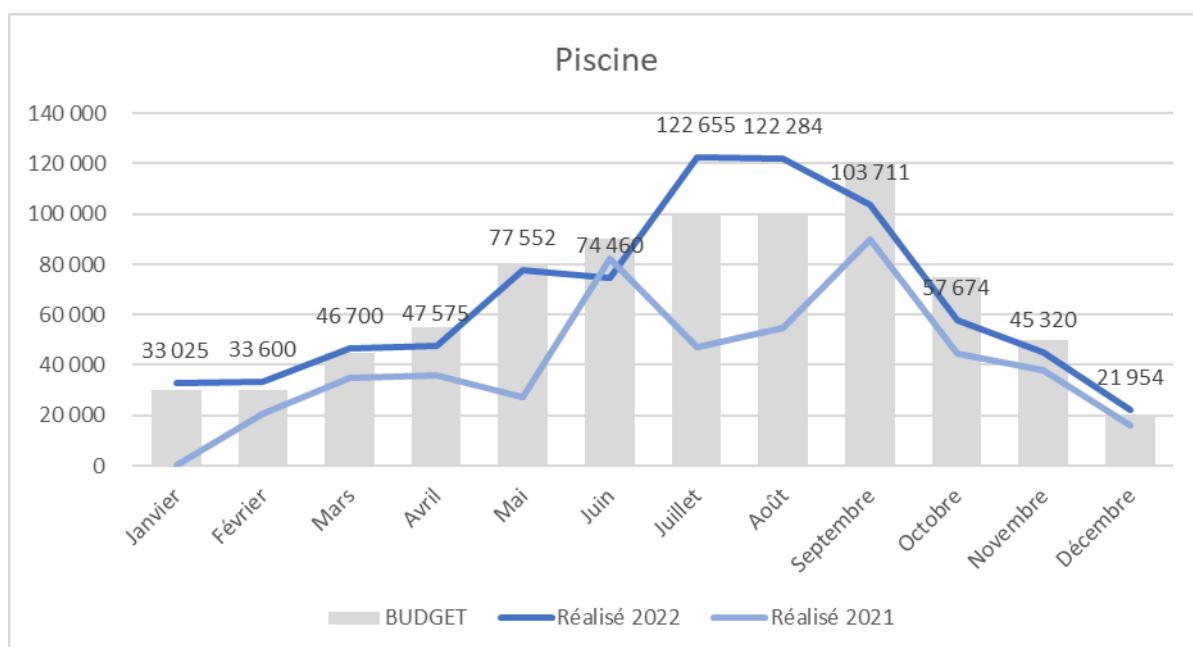
La piscine perçoit des recettes propres indépendamment des abonnements et de la billetterie. Il s'agit des remboursements des syndicats intercommunaux participant à la mutualisation des services ressources pour 166.5 k€ (part des charges à caractère générale).

	2019	2020	2021	2022
Recettes autres	200 492 €	172 246 €	170 387 €	166 511 €
vs n-1	42.2%	-14.1%	-1.1%	-2.3%

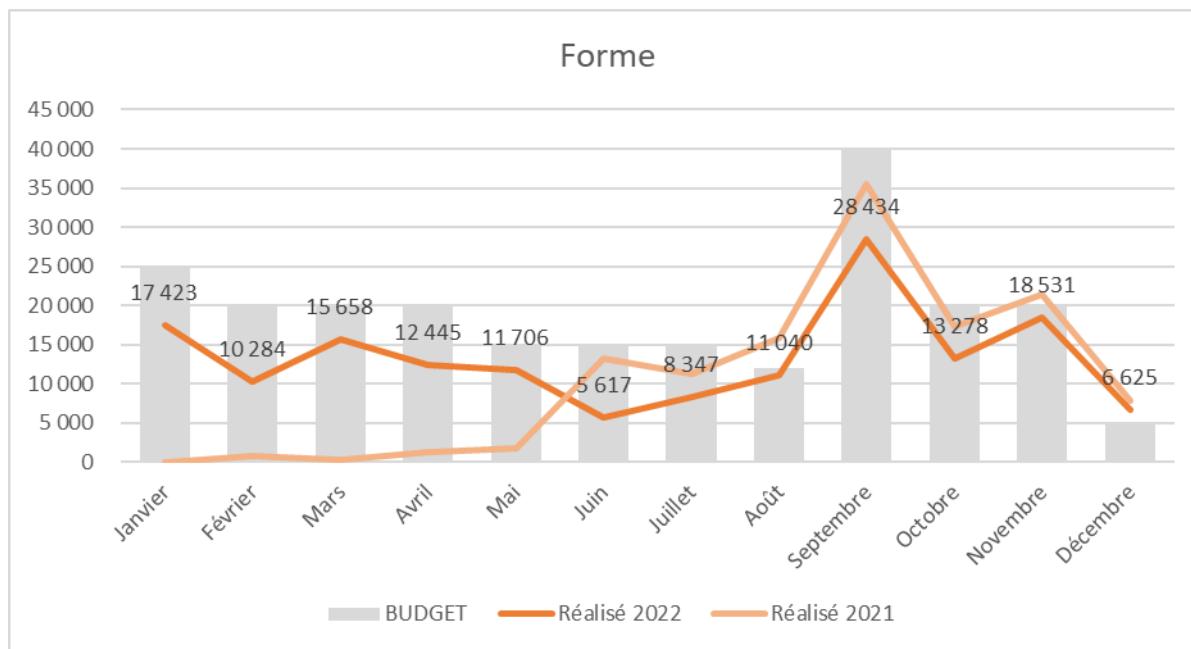
Les recettes propres d'abonnements et billetterie perçues en 2021 étaient de 1 563 k€, soit une hausse de +51% vs 2021, voire de +72% si on prend en compte les remboursements 2021.

	2020	2021	2022	2022 vs 2021
Associations	51	106	128	21%
Bassin- Particuliers	319	373	757	44%
Bassin extérieur - Février à Juin	0	151	0	
Scolaires	23	20	45	125%
Ecole de Natation	138	147	192	31%
Forme	114	134	159	
Multi-espaces			217	84%
Activités aquatiques	63	70		
Bien être	13	33	65	97%
TOTAL Recettes propres	721	1 034	1 563	51%
Remboursement des abonnements	25	123		-100%
TOTAL net des remboursements	696	911	1 563	72%

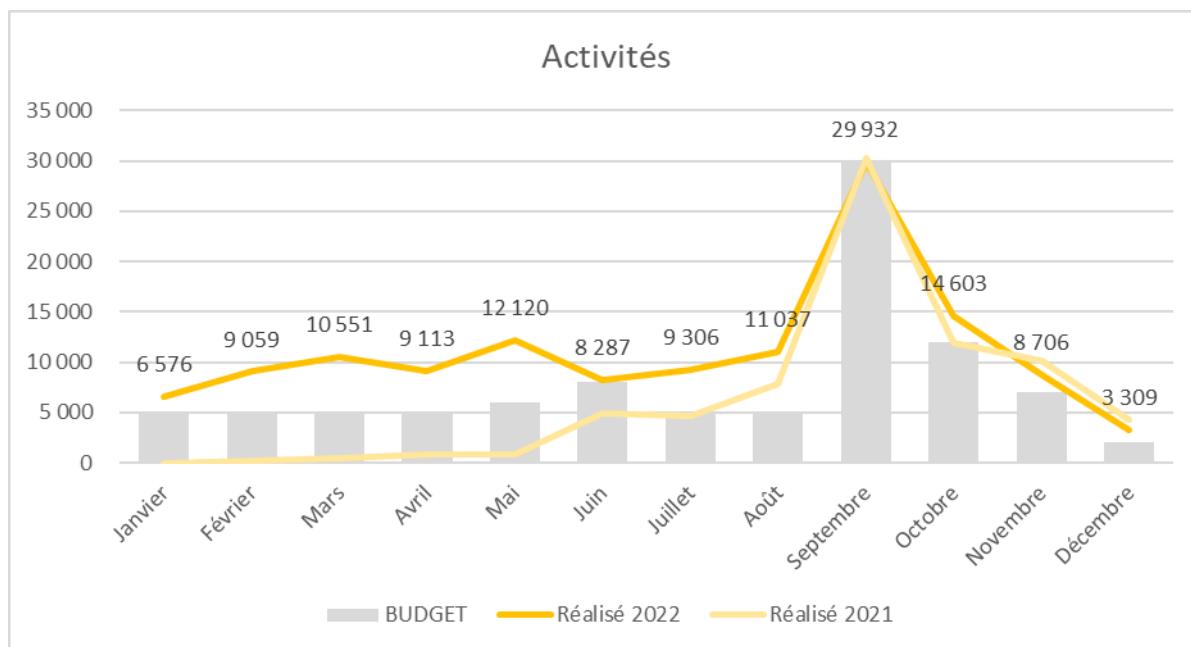
Les recettes de la billetterie ont été particulièrement dynamiques pendant la période estivale sur le bassin, les épisodes de forte canicule qui ont émaillé juin/ juillet et août ont attiré de nombreux baigneurs.



Les résultats de l'espace forme sont juste conformes aux prévisions. L'établissement doit faire face sur cette activité à une concurrence féroce d'établissements privés. Néanmoins, l'activité forme et largement présente dans les offres packs activités (Cf. Ci-après).



Les activités proposées se sont révélées particulièrement dynamiques et au-dessus des prévisions budgétaires :



L'établissement a perçu par ailleurs une recette de 13 k€ dans le cadre de l'occupation du Petit Dôme, buvette estivale installée sur des pelouses inoccupées entre mai et septembre.

- Chapitres 73 et 74 – Participation des communes**

En 2022, les participations des communes sont stables par rapport à 2021.

	2019	2020	2021	2022
Participation des communes	1 533 822 €	1 603 634 €	1 937 103 €	1 934 013 €
vs n-1	2.4%	4.6%	20.8%	-0.2%

- **Chapitre 75 - autres**

Ces recettes concernent les mises à disposition payantes de lignes d'eau auprès d'institutions utilisatrices de l'équipement, telles que l'Armée ou l'UCPA, ainsi que les mises à disposition payantes de MNS auprès d'établissements scolaires, d'institutions (Armée) et d'établissements médico-sociaux. Les redevances 2021 des distributeurs automatiques ont été perçues sur 2022 et n'avaient pas été rattachées (impact de 10 k€).

	2019	2020	2021	2022
Chapitre 075	69 663 €	22 445 €	7 145 €	50 837 €
vs n-1	206.8%	-67.8%	-68.2%	611.5%

L'année 2019 était en partie « gonflée » par un changement de périmètre dans les inscriptions comptables : les recettes du CNO et de l'Aquadôme sont à présent comptabilisées sur le chapitre 070. Elles représentaient un total de 48 k€ en 2019.

- **Chapitre 77 – Produits exceptionnels**

Les produits exceptionnels représentent un total de 106 k€ : il s'agit de la subvention pour le projet « J'apprends à nage et aisance aquatique » pour 26 k€, de régularisation de charges constatées en 2021 pour 19 k€, des protocoles de transactions dans le cadre des contentieux pour 56 k€.

- **Chapitre 013 – atténuation de charges**

Il s'agit du remboursement de 81% des charges de personnel portées par le syndicat piscine et mutualisées avec l'ensemble des syndicats intercommunaux (580 k€), et du remboursement du coût du poste de Directeur du Pôle Sport et Culture mutualisée avec le SI Château Monte-Cristo et le SI Musée du Domaine Royal de Marly (25 k€). S'y ajoutent des indemnités versées par notre assureur Sofaxis et de prestations de la CPAM.

	2019	2020	2021	2022
Chapitre 013	653 061 €	720 949 €	649 783 €	651 872 €
vs n-1	0.1%	10.4%	-9.9%	0.3%

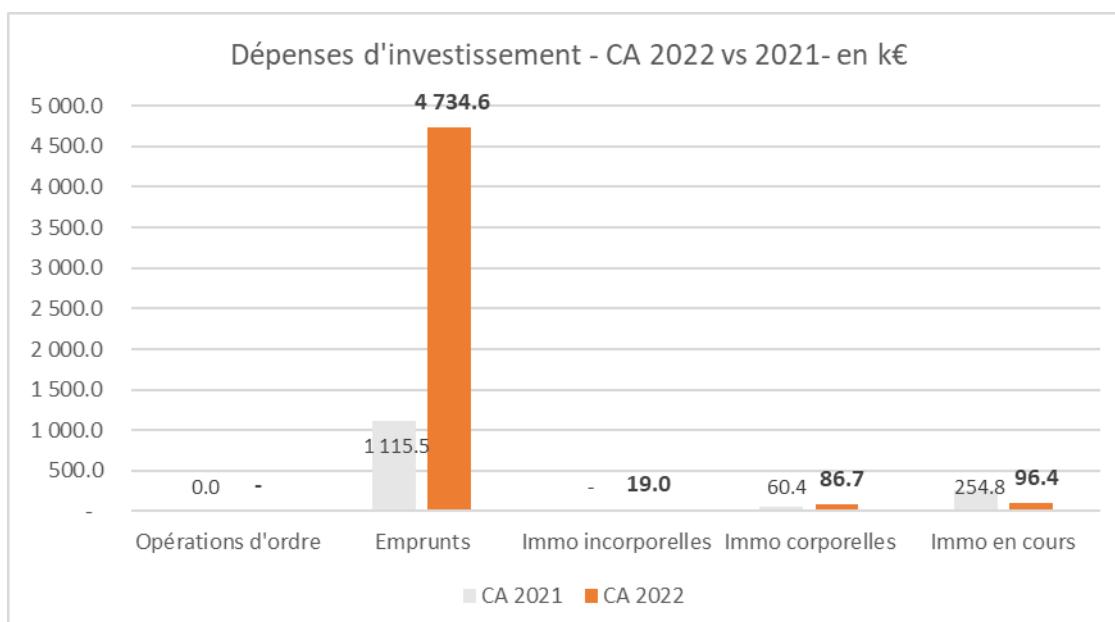
- **Excédents passés**

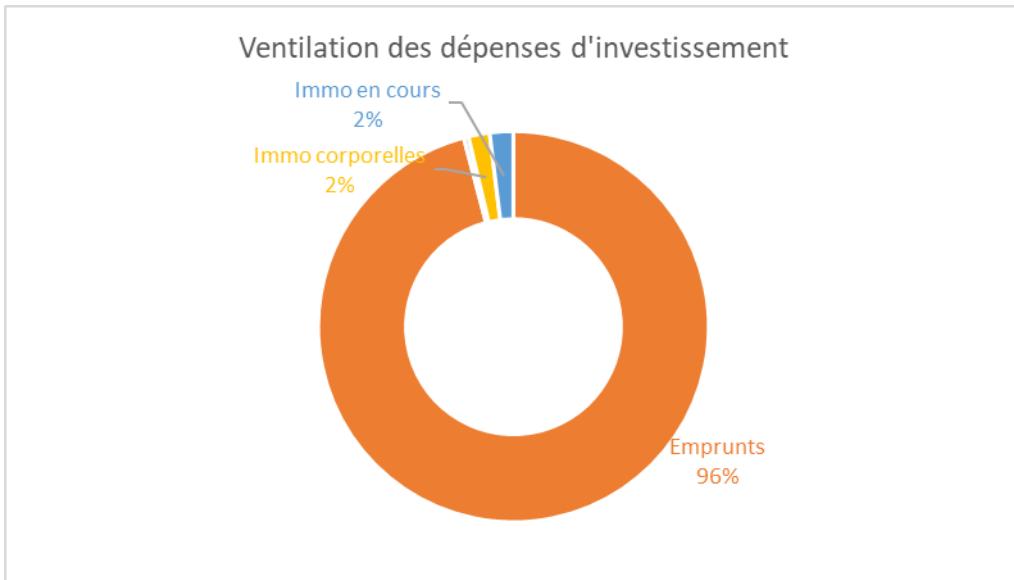
La reprise anticipée des résultats permet au syndicat de reprendre 1 455.1 k€ d'excédents.

III. Section d'Investissement

1) Dépenses d'Investissement

Les dépenses d'investissement sont en hausse de (+25%) vs 2021 principalement sur les remboursements des emprunts qui représentent 96% du total de la section.





- **Emprunts**

En 2022, le syndicat a remboursé 1.7 M€ d'emprunt court terme sur les 4.0 M€ initialement empruntés auprès de la Caisse d'Epargne. 2.3 M€ ont été refinancés via un nouvel emprunt long terme.

	2019	2020	2021	2022
Chapitre 016 - Emprunts	612 430 €	653 250 €	1 115 542 €	4 734 556 €
vs n-1	6.9%	6.7%	70.8%	324.4%

Emprunts long terme	657 890 €
Nouvel emprunt	76 667 €
Emprunts court terme	1 700 000 €
Refinancement	2 300 000 €
TOTAL chapitre 16	4 734 556 €

Le détail par prêteur des emprunts long terme est le suivant pour une charge de 734.6 k€ :

Caisse d'Epargne	98 994 €
Crédit Mutuel	400 000 €
Banque Postale	82 229 €
Société Générale	153 333 €
TOTAL	734 556 €

- **Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles**

Un total de 19.0 k€ a été dépensé en 2022 pour la refonte du site internet Unilys.

- **Chapitre 21 - Immobilisations corporelles**

Un total de 86.7 k€ a été dépensé en 2022, principalement pour les acquisitions suivantes :

- Informatique (26.9 k€) : achat d'un nouveau serveur (9.5 k€), installation de la fibre (3.9 k€), achats ordinateurs, casques, bornes wifi (10.5 k€), architecture réseau (3 k€) ;
- Achat d'un véhicule d'occasion (15 k€) ;
- Achat d'une autolaveuse (10.3 k€) ;
- Achat de mobilier pour la plage haute (14.3 k€).

- **Chapitre 23 - Immobilisations en cours**

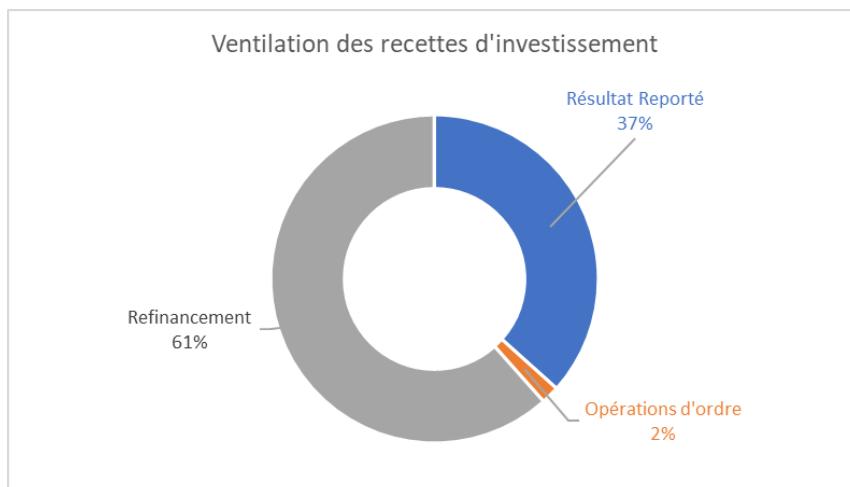
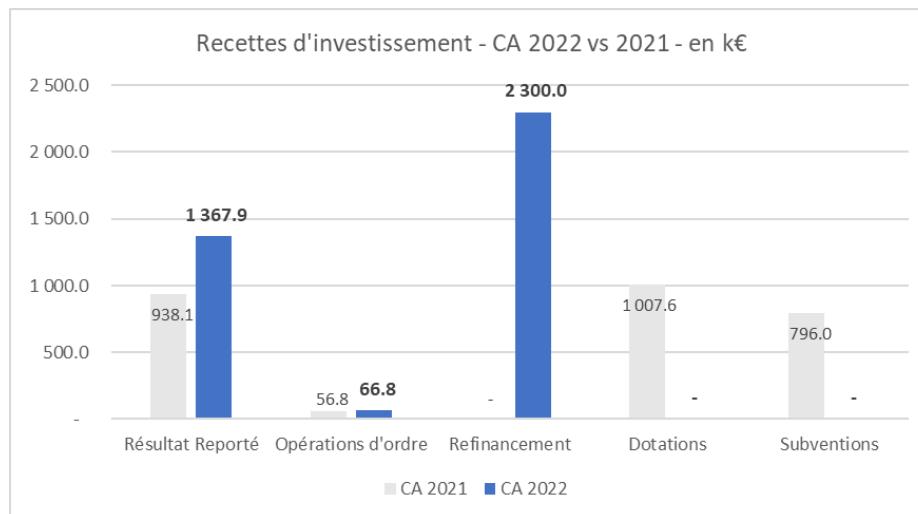
Un total de 96.4 k€ a été dépensé afin de financer les principaux travaux suivants :

- Des travaux de remise en état des escaliers et accès aux portes (18.0 k€) ;
- Le remplacement du destructeur de chloramines sur le bassin d'apprentissage (19.0 k€) ;
- Un compresseur de pompe à chaleur (11.1 k€) ;
- Un analyseur de chlore et Ph pour le petit bassin (10.0 k€) ;
- Des travaux de climatisation (4.7 k€) ;
- Audits techniques et travaux sur les ascenseurs (9.9 k€).

Les dépenses d'investissement ont été réduites au strict minimum des besoins techniques afin de permettre à l'établissement de ne pas trop entamer son fonds de roulement et préserver son équilibre budgétaire.

2) Recettes d'Investissement

Les recettes d'investissement sont en forte hausse (+27%) si on exclut les résultats reportés. La principale opération est une écriture comptable de 2.3 M€ dans le cadre du refinancement de l'emprunt court terme en emprunt long terme.



• **Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Un montant de 66.8 k€ est inscrit, miroir des écritures d'amortissement en section de fonctionnement.

Les résultats du compte administratif 2022 sont les suivants :

Section d'investissement			Inscription comptable
Dépenses	A	4 936 608.18 €	
Recettes	B	2 366 798.01 €	
Excédent n-1		1 367 861.14 €	
Résultat	C = B - A	- 1 201 949.03 €	
RAR - Dépenses	D	309 406.25 €	
RAR - Recettes	E	80 125.00 €	
Résultat			
<i>après prise en compte des RAR</i>		F = C + E - D - 1 431 230.28 €	
Section de fonctionnement			
Dépenses	G	4 019 278.72 €	
Recettes	H	4 489 193.46 €	
Excédent n-1	I	1 455 094.84 €	
Excédent	J = H + I - G	1 925 009.58 €	
Affectation des excédents de fct en invst	F	1 431 230.28 €	R1068
Excédent fct après affectation	=I - F	493 779.30 €	R002

Monsieur BURGAUD remercie les services pour tout le travail de préparation de ce compte administratif. Il souligne que deux points sont importants et explique tout d'abord que 2022 est la première année avec un exercice complet depuis la réouverture. Il fait observer qu'il est donc impossible de faire des comparaisons entre 2019, dernière année complète, et 2022 et que, de plus, les habitudes ont pu être modifiées.

Il aborde ensuite le deuxième point et précise que, sur cette année 2022, l'établissement a dû faire face à l'augmentation des tarifs des fluides qui pèsent particulièrement concernant la piscine.

Il indique que les dépenses de fonctionnement dépendent des recettes obtenues. Il précise que le tableau présenté aux élus comprend l'intégration des résultats passés qui permettent d'équilibrer ce compte en 2022. Il ajoute que la participation des communes est restée stable, malgré l'exercice, et mentionne une hausse des recettes propres permettant des recettes d'un montant de 102,1 %.

Il indique que les dépenses correspondent à 69 % du budget et permettent que le résultat puisse aider sur l'investissement. Il fait remarquer que les consommations de gaz ont été très suivies, mais que, malheureusement, le prix du gaz est supérieur à l'économie résultant de ce contrôle.

Il précise que le compte administratif intègre les intérêts des emprunts pour 193,5 k€, ainsi qu'une provision pour des contencieux de 250 k€, conformément à la décision déjà prise. Il souligne la particularité suivante, à savoir que les charges peuvent apparaître comme étant en augmentation, mais qu'elles vont conduire à des économies dans les années à venir, en particulier avec l'aide du cabinet ORFEOR qui a accompagné le syndicat pour renégocier l'emprunt en le passant du court terme au long terme. Il insiste également sur l'importance de l'accompagnement des équipes encadrantes et sur la contractualisation des prestations de HP3I, l'entreprise assistant l'établissement sur le numérique, qui augmentent sur ce chapitre les dépenses en investissement.

En recette, il indique que la principale écriture est une opération qui permet de comptabiliser 2,3 millions d'euros pour le refinancement d'emprunts court et long terme, opération qui apparaît au bilan, car le remboursement du capital des emprunts se comptabilise en section d'investissement et les intérêts en section de fonctionnement. Il ajoute qu'en 2022, le syndicat a remboursé 1,7 million d'euros de capital ce qui représente la principale dépense, car les investissements ont été réduits au strict minimum.

Il rappelle les chiffres globaux, à savoir un excédent 1,9 million d'euros en fonctionnement et un déficit de 1,2 million d'euros en investissement.

Le Président précise que les recettes de mai sont légèrement inférieures au prévisionnel, mais que, depuis le début de l'année, elles se montent à plus 67 k€ et sont donc au-delà de la prévision budgétaire. Il ajoute que la météo à partir de juin sera un élément déterminant. Il se félicite que le nombre d'abonnés soit identique, ce qui démontre une bonne dynamique. Il précise que le montant des recettes cumulées à fin mai est de 454 k€ et rappelle l'objectif annuel de 1,7 million d'euros.

Il précise que le total des recettes en mai est de 103 k€ qui se décomposent en 60 k€ à la piscine, 14 k€ à la forme, ce dernier montant étant supérieur à celui de l'année dernière, et que le multi espace est supérieur. Il ajoute que les recettes piscine ont été moins bonnes en mai.

Monsieur SCHUSTER explique que cette baisse des recettes piscine en mai, comparativement au mois d'avril, s'explique par les nombreux ponts et également par l'anticipation de la hausse des tarifs par le public, qui a rechargé les cartes de dix entrées plus tôt, ce qui avait permis un mois d'avril très positif.

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Madame ALAIS, doyenne de l'assemblée, prend la présidence, rappelle les chiffres et invite les élus à procéder au vote.

Sans autres questions, le comité syndical vote, à l'unanimité, le compte administratif 2022.

Le Président revient dans la salle et reprend la présidence de la séance.

AFFECTATION DU RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2022

Monsieur BURGAUD présente le rapport, qui est le suivant :

Les résultats du compte administratif 2022 sont les suivants :

Section d'investissement			Inscription comptable
Dépenses	A	4 936 608.18 €	
Recettes	B	2 366 798.01 €	
Excédent n-1		1 367 861.14 €	
Résultat	C = B - A	- 1 201 949.03 €	
RAR - Dépenses	D	309 406.25 €	
RAR - Recettes	E	80 125.00 €	
Résultat			
<i>après prise en compte des RAR</i>	<i>F = C + E - D</i>	<i>- 1 431 230.28 €</i>	
Section de fonctionnement			
Dépenses	G	4 019 278.72 €	
Recettes	H	4 489 193.46 €	
Excédent n-1	I	1 455 094.84 €	
Excédent	J = H + I - G	1 925 009.58 €	
Affectation des excédents de fct en invst	F	1 431 230.28 €	R1068
Excédent fct après affectation	=I - F	493 779.30 €	R002

Il est proposé au comité de reprendre les résultats comme suit :

- *Report à la section d'investissement à l'article 001 d'un déficit de 1 201 949.03 € ;*
- *Report de la section de fonctionnement de 1 925 009.58 € comme suit :*
 - o *En section d'investissement : à l'article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé de 1 431 230.28 € ;*
 - o *En section de fonctionnement : à l'article 002 d'un excédent de 493 779.30 €.*

Il rappelle les chiffres de cette délibération et précise que l'affectation de résultat indique qu'une partie de l'excédent sera intégrée à l'investissement pour le financer.

Sans questions, le comité syndical vote, à l'unanimité, l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2022.

MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRES DES ACTIVITÉS DU DÔME

Monsieur BURGAUD présente le rapport, qui est le suivant :

Une réflexion quant à la création d'une boutique « Dôme » a été menée ces derniers mois.

Les principaux objectifs de cette création sont les suivants :

- *Augmenter nos recettes propres par la vente de produits additionnels et complémentaires en lien avec les univers exploités ;*
- *Améliorer notre notoriété et notre visibilité en développant une gamme d'articles de qualité logotés « Dôme » en adéquation avec le positionnement et l'esprit de l'établissement ;*

Cette boutique est composée des articles suivants :

- *Un sac à dos : 50 €*
- *Un sac baluchon : 45 €*
- *Une serviette coton 50x100cm : 19 €*
- *Une serviette coton 70x140cm : 25 €*
- *Une gourde 750ml : 19 €*
- *Un bonnet de bain silicone adulte : 10 €*
- *Un bonnet de bain tissu adulte/enfant : 4 €*
- *Un jeton de casier logoté monté sur un porte-clés : 1,50 €*

Le comité est appelé à statuer sur cette proposition et sur la nouvelle grille tarifaire proposée en annexe.

Monsieur BURGAUD indique que l'objectif est de créer une boutique intégrée afin d'avoir le maximum de recettes propres.

Monsieur SCHUSTER souligne que les prix des objets sont relativement élevés, car la piscine n'a pas les moyens d'acheter de grandes quantités.

Monsieur LE BEULZE ajoute que, de plus, le choix a été fait, compte tenu de l'image de marque du Dôme, de ne pas proposer de produits de mauvaise qualité.

Monsieur SCHUSTER précise que le sac à dos est floqué et le baluchon est brodé.

Le Président fait remarquer que ce seront sans doute les serviettes et les bonnets de bain qui se vendront le mieux.

Monsieur LE BEULZE précise qu'il s'agit de mettre en vente des petites quantités d'objets afin de tester la réactivité du public aux produits et aux tarifs.

Une élue demande qui va s'occuper de ces ventes.

Monsieur LE BEULZE répond qu'elles s'effectueront directement à l'accueil.

Le Président souhaite savoir si le distributeur déjà en place est conservé.

Monsieur LE BEULZE répond par la négative.

Monsieur BURGAUD annonce qu'une négociation avec le fournisseur actuel est en cours pour dénoncer le contrat afin de reprendre la vente en propre, évitant ainsi un intermédiaire qui retient sa marge.

Une élue souligne que certains objets vendus en distributeurs ne le sont plus à la boutique.

Monsieur SCHUSTER indique que, puisque le contrat avec le partenaire actuel va être résilié, il conviendra de retrouver une autre proposition pour ces produits. Il annonce que beaucoup d'articles actuellement en vente ne seront pas repris. Il assure cependant que les best-sellers, comme les bonnets de bain, sont conservés. Il précise que très peu de lunettes étaient vendues. Il souligne que le bonnet de bain en tissu ne sera pas logoté contrairement au bonnet en silicone qui, de plus, est fabriqué avec des produits recyclés.

Une élue propose de faire une présentation de ces articles au prochain forum des associations.

Le Président répond que c'est une bonne idée et qu'ils pourraient être exposés sur un stand.

Une présentation des objets est faite aux élus, via une projection.

Sans questions, le comité syndical adopte, à l'unanimité, la modification de la grille tarifaire des activités du Dôme.

MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Monsieur BURGAUD présente le rapport, qui est le suivant :

Les conditions générales de vente complètent la grille tarifaire et permettent aux usagers de prendre connaissance des dispositions relatives aux différents articles vendus au sein du Dôme.

Ces informations sont insérées sur le site web du Dôme et peuvent être consultées par l'ensemble des usagers.

Dans le cadre des actions de promotion de l'établissement, il est proposé d'autoriser le Président à délivrer gratuitement, par décision des lots de promotion, dans la limite d'une entrée unitaire par personne et par an pour une activité du Dôme, et dans la limite de 20 entrées unitaires annuelles.

Il est proposé aux membres du comité syndical de bien vouloir adopter, telles que présentées en annexes, les modifications et précisions proposées aux conditions générales de vente.

Sans questions, le comité syndical adopte, à l'unanimité, la modification des conditions générales de vente et du règlement intérieur.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE AU CHAMPIONNAT RÉGIONAL BENJAMINS D'ÎLE DE FRANCE

Le Président présente le rapport, qui est le suivant :

La Ligue Île-de-France de Natation (LIFN) souhaite organiser le « Championnat Régional Benjamins d'Île-de-France » les dimanche 2 juillet et lundi 3 juillet 2023, au Dôme, pour une participation estimée d'environ 300 nageurs.

Pour ce faire, le Syndicat envisage de mettre à disposition le domaine public concernant le bassin intérieur, en configuration 50 mètres, le bassin extérieur de 25 mètres, les plages, les vestiaires collectifs et individuels, les sanitaires, les gradins et la salle de réunion.

L'espace forme et bien-être n'est pas inclus dans l'occupation.

En contrepartie de cette mise à disposition, la redevance d'occupation du domaine public prendra la forme de l'engagement de l'Occupant à :

- Prendre à sa charge une formation « Aisance aquatique » d'une semaine à destination des Maîtres-Nageurs Sauveteurs du Dôme Saint-Germain-en-Laye;
- Faire la promotion de l'établissement sur ses différents supports de communication en amont de l'événement.

Il est proposé au comité d'approuver la convention d'occupation du domaine public à passer avec la LIFN pour la mise à disposition d'une partie du Dôme, aux fins d'organisation du Championnat Régional Benjamins d'Île-de-France.

Le Président indique que le bassin est de plus en plus connu et commence à être très demandé. Il souligne que des arbitrages des nombreuses demandes vont être nécessaires. Il fait observer qu'il conviendra de choisir les événements importants, car plus le Dôme est occupé, moins les recettes sont importantes ; il ajoute qu'il faudra donc être attentif. Il précise que cette convention démontre la très bonne relation de la piscine avec la ligue régionale de la Fédération Française de Natation et avec les fédérations, ce qui est très important.

Monsieur LE BEULZE informe les élus que les deux programmes évoqués dans la délibération sont ceux pour lesquels la ligue française de natation est missionnée par le ministère afin

d'encourager l'apprentissage des publics les plus fragiles qui ne sont pas directement amenés à fréquenter une piscine. Il précise que ces personnes sont accueillies gratuitement. Il ajoute qu'il s'agit d'une démarche d'inclusion et pédagogique particulière, car elle est très rapide dans le temps.

Le Président souligne que ces événements ont lieu début juillet et auront moins d'impact sur l'établissement.

Sans questions, le comité syndical adopte, à l'unanimité, la convention d'occupation du domaine public relative au championnat régional benjamins d'Île-de-France.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE AU LIEU DE RESTAURATION RAPIDE DU DÔME

Le Président présente le rapport, qui est le suivant :

Le Dôme dispose d'un pavillon d'été situé sur les espaces extérieurs. Afin d'animer les lieux et de répondre aux besoins exprimés par les usagers en période estivale, ce site et ses abords proches sont mis à disposition d'un occupant depuis plusieurs années pour l'exercice d'une activité de restauration rapide.

Conformément aux dispositions des articles L2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques, afin de renouveler l'occupation, le Syndicat à fait connaître son intention, par une publicité préalable parue le 27 mars 2023.

Au terme de la date limite de remise des projets, fixée le 28 avril 2023, deux propositions ont été reçues.

C'est finalement le projet de la société L'Encas Gourmand qui s'est révélé le plus adapté au lieu en considérant la description de l'occupation, les matériels et mobiliers et la carte proposés.

La convention d'occupation du domaine public précaire et révocable prévoit une durée courant de sa notification au 31 décembre 2023 avec possibilité de reconductions tacites trois fois un an. Les périodes d'occupation effective sont prévues de juin à septembre inclus selon des créneaux spécifiques indiqués dans la convention.

La redevance d'occupation est constituée d'une partie fixe de 2 000 euros nets de taxe par an et cumulativement d'une partie variable correspondant à 2 % du chiffre d'affaires en euros TTC réalisé par l'occupant au titre de l'activité de la convention.

Il est proposé au comité d'approuver la convention d'occupation du domaine public à passer avec la société L'Encas Gourmand pour la mise à disposition du lieu de restauration rapide du Dôme.

Le Président rappelle que le bar éphémère représente 11 000 € fixe et une part variable de 4 % au-delà de 150 k€ de chiffre d'affaires. Il énonce quelques produits à la vente comme les crêpes, les glaces à l'italienne, des paninis à 6 €, un sandwich américain pain bio à 7.5 €, des salades grecques ou encore des citronnades. Il précise que c'était l'offre la meilleure parmi les candidats et ajoute que, si cela ne fonctionne pas, il est tout à fait possible de changer de prestataire ensuite. Il fait remarquer que le mobilier doit aussi être de qualité.

Monsieur SCHUSTER indique que l'an dernier c'était le même restaurateur, que le mobilier était très correct et l'offre appréciée.

Le Président demande si la recette de l'an dernier a été bonne.

Monsieur SCHUSTER répond par l'affirmative.

Le Président fait observer que les recettes de tels kiosques en région parisienne, comme au parc Monceau ou au parc Montsouris, sont énormes.

Sans observations, le comité syndical vote, à l'unanimité, la convention d'occupation du domaine public relative au lieu de restauration rapide du Dôme.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LE BEULZE informe les élus que la période de préinscription pour l'école de natation va démarrer et qu'elle s'arrêtera vers le 9 juillet. Il précise qu'elle est plus courte et concentrée que d'habitude, car il s'avère inutile de la prolonger jusqu'au 15 août. Il précise que la période d'ouverture des inscriptions sur l'école de natation débutera juste après le forum des associations

de Saint-Germain-en-Laye et que les cours de l'école de natation commenceront le 18 septembre. Il fait remarquer que l'expérience sur les modalités d'inscription mises en œuvre l'année dernière est renouvelée, car cela avait bien fonctionné. Il souligne une petite nouveauté, pas encore aboutie, qui permettra cet été, via une application mobile, d'acheter son entrée et de rentrer directement en piscine sans passer par l'accueil. Il souligne que cela permettra de soulager l'accueil qui pourra se concentrer sur la vente des produits en boutique.

Le Président indique que le GIGN est déjà venu deux fois suite à la convention gratuite signée avec eux et que cela s'est très bien passé. Il rappelle que les gendarmes sont prêts à accueillir les élus pour leur faire visiter leurs installations à Satory.

Monsieur BAUTISTA indique que cette visite est en cours de montage et qu'il attend leur retour.

Le Président remercie les élus d'avoir accepté cette convention qu'il trouve très sympathique, d'autant que la venue du GIGN le soir ne présente aucune gêne pour le public.

Une élue demande si une inauguration de la boutique est prévue ainsi qu'un article dans le journal.

Monsieur SCHUSTER indique que, visuellement, la boutique ne sera qu'une vitrine.

Le Président répond qu'une discussion sera envisagée pour un article dans le journal.

Une élue souhaite savoir quand aura lieu la prochaine soirée Aquazen.

Monsieur LE BEULZE répond qu'il n'a pas la date en sa possession. Il indique que, désormais, un planning à la saison, avec toutes les activités, va être mis en place afin de mieux préparer et structurer en amont l'emploi du temps de l'établissement. Il ajoute que ce planning sera partagé et affiché dès la rentrée. Il explique que cette réalisation a fait l'objet d'une concertation avec les associations partenaires.

Il annonce que, par ailleurs, l'occupation globale des espaces du Dôme avec les associations partenaires a été également initiée et sera portée à la connaissance de tous à partir de mi-juillet. Il conclut en soulignant que la concertation et l'information auprès des associations et du grand public seront donc effectuées bien plus en amont qu'habituellement.

Il précise que les équipes travaillent également sur le Giant Open 2024.

Le Président indique que, pour lui, le Giant Open aurait lieu au Dôme en 2024, mais, qu'après les Jeux Olympiques, les organisateurs voulaient basculer cet événement sur la piscine olympique de Saint-Denis.

Monsieur LE BEULZE le confirme et précise que pour 2024 en tout cas le Giant Open aura lieu au Dôme et que l'homologation du bassin est en cours.

Un élue demande si au-delà du team Grande-Bretagne, d'autres délégations se sont portées candidates pour s'entraîner dans l'établissement avant les JO.

Le Président répond que la ville de Saint-Germain-en-Laye n'a pas souhaité que d'autres pays soient accueillis, malgré plusieurs demandes, et qu'elle a préféré se concentrer sur les Britanniques, car la gestion est lourde et compliquée. Il annonce que l'équipe a commencé les stages paralympiques, à savoir l'athlétisme en fauteuils roulants qui est très impressionnant, et le paratennis. Il précise que l'ambiance est très sympathique et que des rencontres avec les scolaires ont eu lieu. Il indique que la délégation britannique compte environ 400 athlètes et environ 80 % de ceux-ci s'entraînent au Dôme. Il fait observer qu'un seul sportif est encadré par une ou deux personnes et que les organisateurs recherchent actuellement des hébergements, ce qui correspond à pratiquement mille nuitées d'hôtel par jour, sur une période de juillet, car ensuite ils vont au village olympique ou à Clichy au centre de performance. Il annonce qu'il est assailli de demandes de mise en location de logements au cas où la ville serait intéressée.

Un élue fait remarquer qu'Airbnb est déjà très actif et que certaines petites maisons à Saint-Quentin-en-Yvelines ou à Versailles se louent entre 3000 € et 5000 € la semaine et peuvent intéresser le public qui veut aller voir des épreuves dans Paris.

Le Président souligne que, durant cette période beaucoup d'habitants seront partis. Il indique que, sous réserve de la finalisation de l'arrivée du Stade Français à Saint-Germain-en-Laye, il est possible que ces sportifs aient besoin d'équipements et que, dans l'affirmative, il pourrait être envisagé un partenariat avec eux.

Sans autres observations, **Le Président** lève la séance à 20h00.

Signatures :

Arnaud PÉRICARD

Président du syndicat intercommunal

Emma SADOUN

Secrétaire de séance